



**APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
en vue de l'occupation temporaire du domaine public
Article L. 2122-1-1 du
Code général de la propriété des personnes publiques**

**Activités et permanences sociales dans le cadre du programme d'activités
2021-2022 des centres municipaux d'animation de la mairie des 4^e et 5^e
arrondissements**

La mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille assure, en application du Code général des collectivités territoriales, la gestion et l'animation des équipements socio-culturels de proximité qui lui sont transférés. En application de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), elle invite les associations à but non lucratif à manifester leur intérêt à présenter un projet afin d'alimenter les activités et services rendus dans les centres municipaux d'animation.

Objet de la consultation : Appel à manifestation d'intérêt en vue de l'occupation temporaire du domaine public dans les centres municipaux d'animation des 4^e et 5^e arrondissements

Direction : Mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille

Service : Animation

1. Descriptif

Dans le cadre de la refonte du projet d'animation de la mairie de secteur, la nouvelle équipe municipale souhaite que les centres municipaux d'animation soient, en plus des activités culturelles, sportives et de loisirs qu'ils proposent, des espaces de solidarité, d'accès aux droits sociaux et de rencontres entre les associations à vocation sociale du secteur et les habitant-e-s.

La mairie des 4^è et 5^è arrondissements lance donc un appel à manifestation d'intérêt auprès des associations intervenant dans les domaines suivants :

- soutien et accompagnement scolaires ;
- écrivains publics et accompagnement pour l'accès aux droits et démarches administratives (CAF, Pôle emploi, DGFIP...) ;
- accompagnement et médiation numériques ;
- accompagnement de personnes en situation de handicap ;
- écoute et accompagnement des femmes victimes de violence ;
- écoute et accompagnement de personnes LGBT ;
- médiateurs de justice ;
- accompagnement de personnes migrantes (cours de langue étrangère, accompagnement aux démarches juridiques...) ;
- collectes et/ou distributions alimentaires

L'ensemble des tranches d'âges est concerné (enfants, adolescents, adultes, seniors).

Des bureaux et salles de configurations diverses sont disponibles dans les Centres municipaux d'animation suivants :

- CMA Fédération (14 boulevard Meyer, 13004)
- CMA Hopkinson (52 rue Beau, 13004)
- CMA Beausoleil (120 Boulevard de Roux Prolongé, 13004)
- CMA Chartreux (108 Boulevard Françoise Duparc, 13004)
- CMA Méridien (17 boulevard Jeanne d'Arc, 13005)
- CMA Vallier (10 rue de la Visitation, 13004)

L'ensemble des centres listés ci-dessus est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Cet appel à manifestation d'intérêts concerne les associations à la recherche d'espaces de proximité afin d'y assurer des permanences ou des activités à destination du public, en favorisant la collaboration avec les autres associations mobilisées.

La fréquence des permanences et activités n'est pas pré-définie : elles peuvent être continues (accueil permanent du public), avoir lieu plusieurs fois par semaine dans un ou plusieurs centres par créneaux horaires ou être plus espacées (bimensuel, mensuel, etc), en fonction du projet de l'association.

La répartition de l'occupation sera déterminée à l'issue de la présente sélection et fera l'objet d'un planning porté à la connaissance des associations retenues.

2. Conditions financières

Conformément au recueil des tarifs 2021 adopté par le conseil municipal, les occupations du domaine public à vocation sociale sont exonérées de redevance d'occupation.

3. Durée de l'occupation temporaire du domaine public

Les conventions d'occupation temporaire des CMA sont conclues pour l'année scolaire du 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022. La mairie des 4^e et 5^e arrondissements souhaite privilégier des occupations partielles de locaux (sur des créneaux horaires hebdomadaires). Des conventions d'occupation permanente pourront toutefois être envisagées avec les associations nécessitant des espaces de stockage.

Éléments à transmettre obligatoirement dans le cadre de cette appel à manifestation d'intérêts lors de la présentation du dossier :

- un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre
- les statuts de l'association
- le récépissé de dépôt des statuts de l'association en Préfecture
- le procès-verbal de la dernière assemblée générale
- le dernier rapport d'activités de l'association
- une attestation d'assurance et les certificats fiscaux et sociaux en cours de validité
- les coordonnées du responsable du dossier
- un mémoire détaillé du projet de permanences ou d'activités, précisant les modalités d'organisation des activités et permanences, les membres de l'association mobilisés sur le projet et leur profil (salariés, bénévoles...), la fréquence et durée de présence dans les centres proposées, le type de public accueilli
- les besoins en terme d'espace, de confidentialité et le cas échéant, les préférences de lieux d'organisation des permanences et activités en lien avec le projet présenté ainsi que les jours et heures de présence souhaités

Dans le cas où le nombre de demandes serait supérieur aux créneaux effectivement disponibles dans les centres municipaux d'animation, les critères de jugement des dossiers seront les suivants :

- Pertinence du projet proposé au regard des besoins sociaux du secteur (75 pts)

- Moyens humains proposés pour garantir la continuité de l'activité ou permanence au long de l'année (25 pts)

4. Dépôt des demandes

Mairie des 4^e et 5^e arrondissements
Service Animation
13 Square Sidi Brahim
13005 Marseille

ou par mail :

patricia.pustorino@marseille.fr

virginie.barski@marseille.fr

Date limite de réception des dossiers : lundi 31 mai 2021

Renseignements techniques et administratifs du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Contacts:

Madame Christine MONTENERO : cmontenero@marseille.fr

Madame Patricia PUSTORINO : patricia.pustorino@marseille.fr

Madame Virginie BARSKI : virginie.barski@marseille.fr